



Société pédagogique genevoise

Genève, le 8 février 2007

Monsieur Charles BEER
Conseiller d'Etat en charge du
Département de l'instruction publique
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3925
1211 Genève 3

Réseau d'enseignement prioritaire (REP) – votre courrier du 2 février 2007

Monsieur le conseiller d'Etat,
Cher Monsieur,

La Société pédagogique genevoise (SPG) a toujours souhaité être associée aux réflexions autour d'une différenciation pertinente et ciblée pour les écoles qui se trouvent dans les milieux très défavorisés.

Face à un certain immobilisme de la direction de l'enseignement primaire, en séances de la commission de pédagogie-gestion notamment, les délégués de la SPG avaient devancé le problème depuis plusieurs années avec des alertes et des propositions concrètes, qui sont restées sans suite, comme vous avez pu le constater en « découvrant » la situation de l'école des Tattes au printemps 2006.

Depuis, entre des projets confidentiels, des annonces médiatiques précipitées et maladroites et la création d'un réseau dans l'urgence, il a fallu insister à plusieurs reprises pour avoir des informations via le canal habituel des institutions et des commissions ad hoc. Le sentiment d'une navigation à vue, opportuniste, ne s'est que renforcé au cours du temps, comme nous vous l'avions communiqué dans notre courrier du 20 octobre 2006.

Dans votre lettre citée en titre, nous apprenons la mise sur pied d'un « groupe de suivi du REP ». Si nous partageons évidemment l'idée d'une consultation des institutions ou associations rattachées d'une manière ou d'une autre à l'enseignement primaire, nous ne saurions cautionner la présence d'un groupe assimilé à un parti politique, dont le seul programme s'est résumé à proposer un système de notation, sans évoquer une quelconque piste de réflexion sérieuse et surtout fondée, pour les élèves en difficulté, qu'ils proviennent de quartiers défavorisés ou pas.

A priori, nous estimons que l'Arle n'a pas sa place dans le groupe de suivi du REP que vous entendez créer. En effet, cette association n'a aucune légitimité à être représentée dans un groupe de travail qui associe des acteurs responsables dans le monde de l'éducation. Nous rejetons ainsi avec la plus grande détermination la prise en compte de propositions qui pourraient émaner de cette association hors du contexte précis de l'initiative 121, car elles ne peuvent être que le reflet de positions personnelles. Nous y voyons, une fois de plus, une dérive opportuniste qui nous mène à penser que les choix stratégiques ne sont pas véritablement réalisés pour répondre aux besoins des élèves.

./.

En résumé, notre association professionnelle, vous le comprendrez bien, ne peut pas participer à un groupe de travail dont les finalités nous semblent davantage en lien avec des considérations politiciennes ; ce que nous tenons à dénoncer de manière déterminée.

Nous restons très attentifs aux multiples chantiers ouverts par votre département, car il nous semble que la précipitation, autant à les ouvrir qu'à les refermer à n'importe quel prix, prime sur la cohérence et, in fine, sur la formation des élèves.

Notre association sera toujours présente avec une responsabilité assumée dans toutes les commissions ou groupes de travail qui vont dans le sens des intérêts des élèves et de la profession au sens large, mais elle se refusera à servir de caution uniquement à des fins politiques.

Tout en réitérant les plus vives inquiétudes sur la conduite des dossiers importants de ces derniers mois, nous restons à votre disposition pour discuter plus en détail du point précis qui nous oppose en ce qui concerne le « groupe de suivi du REP ».

Nous vous prions de croire, Monsieur le conseiller d'Etat, cher Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le comité :



Olivier Baud, président

Copie : à M. Didier Salamin, directeur général de l'enseignement primaire
à Mme Véronique Bigio, présidente de l'AIG
aux membres du Conseil représentatif
aux écoles genevoises, pour information